



HAL
open science

La société japonaise et la mutation du système de valeurs

Eric Seizelet

► **To cite this version:**

Eric Seizelet. La société japonaise et la mutation du système de valeurs. Les Études du CERI, 1995, 2, pp.26. hal-03458219

HAL Id: hal-03458219

<https://sciencespo.hal.science/hal-03458219v1>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Les Études du CERI
N° 2 - juin 1995

**La société japonaise
et la mutation du système de valeurs**

Eric Seizelet

La société japonaise et la mutation du système de valeurs

Eric Seizelet

*Directeur de recherche au CNRS,
Institut d'Asie Orientale de Lyon*

L'édition 1994 du rapport mondial sur le développement humain publié par les Nations unies constitue un instrument de mesure comparatif de premier ordre de la puissance japonaise. Pour l'indice global, celui du développement humain (IDH), qui combine la longévité, le savoir et le niveau de vie, le Japon vient après le Canada et la Suisse : depuis 1960, la progression est spectaculaire, puisqu'il est passé de la vingt-troisième à la troisième place en 1992 et qu'il détient le record de l'augmentation de l'IDH en valeur absolue entre 1960 et 1970. Une bonne performance tirée d'ailleurs davantage par l'espérance de vie la plus longue - 78,6 ans en 1992 - et le produit intérieur brut réel par habitant (4ème rang mondial) que par les performances en matière d'éducation et de formation du capital humain, où le Japon se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Par ailleurs, les indicateurs généraux de stabilité sociale sont élevés : avec une moyenne de 0,9 homicides pour 100 000 habitants entre 1985 et 1990, le Japon est très en deçà du chiffre de 5,4 en vigueur dans les pays industrialisés. Il en est de même pour le chiffre des viols déclarés (dix fois inférieur à la norme moyenne de l'OCDE), celui des délits liés à la drogue (31 pour 100 000 habitants entre 1980 et 1986, soit quatre fois moins que celui, par exemple, de la Suisse - 129 -), ou le taux de chômage, estimé à 2,2 % en 1992 contre 7,6 % pour les pays membres de l'OCDE. Enfin, s'agissant de l'indice de pauvreté, pour la période de référence 1980-1991, le revenu des 20 % les plus riches était de 4,3 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres, soit un écart comparable à celui observé en Suède, mais deux fois inférieur à celui observé aux Etats-Unis. En bref, à travers les seuls instruments statistiques, le Japon apparaît globalement comme un pays riche, au tissu social moins fragilisé par le délitement de la cellule familiale, la criminalité et les inégalités sociales. Ces performances de la société japonaise sont généralement mises sur le compte de l'efficacité optimale d'un modèle de valeurs qui concilie l'ordre et le mouvement, respect des traditions et projection à la pointe de la modernité. Mais, en définitive, derrière ce stéréotype, s'entrechoquent des images paradoxales restant fidèles à une vision dichotomique du Japon qui masque la dynamique des changements sociaux.

Les représentations cardinales du système des valeurs

Les prédéterminismes culturels

Le modèle nippon d'organisation sociale a d'abord longtemps reposé sur l'insertion des individus dans des systèmes d'interactions personnelles hiérarchisés, structurant les comportements en fonction de la position occupée dans la société, et combinant à la fois une échelle rigide des ordres sociaux et des modèles d'autorité avec le caractère diffus et « situationniste » des devoirs et responsabilités. Cette conception s'est longtemps opposée au modèle « légaliste » en vigueur en Occident, dans lequel l'espace social était gouverné par des normes de caractère général, impersonnel et universel définissant le domaine d'action de l'autorité et les termes du contrat social fondateur. D'où la préférence, dans la culture japonaise, pour des systèmes extensifs d'échanges personnalisés et particularistes qui contribuent à occulter la distinction public-privé et expliquent la prédilection pour les modes consensuels de résolution des conflits et le refus de toute transcendance religieuse radicale au profit de la flexibilité et de l'adaptabilité des croyances.

Le second archétype de la culture japonaise réside dans le caractère holistique de la société : une identification fusionnelle au groupe ou au milieu de référence - le village, la firme, l'école -, lieu privilégié de socialisation et de sécurisation de l'individu ; une intégration qui fonctionne selon un mode vertical et inclusif d'un côté - conduites déférentielles à l'égard des figures symboliques d'autorité et cohésion interne cimentée par des normes comportementales et relationnelles assurant l'homogénéité et l'harmonie de l'ensemble - mais aussi horizontal et exclusif de l'autre : codification de l'espace social par des rituels de convivialité communautaire et le jeu des échanges réciproques de dons et de cadeaux qui renforcent l'empathie au sein du groupe et pérennisent le conservatisme ; stigmatisation des conduites déviantes et atypiques selon les normes dominantes.

Le troisième trait fondamental doit être recherché dans le caractère contextuel, relativiste et « paroissial » des comportements et des interactions sociales en fonction du principe de proximité personnelle car les standards de conduite sont modulés en fonction du degré d'intimité : à un degré d'intimité maximale - proches, collègues, amis - les standards informels prédominent et développent un faible degré d'inhibition. A un niveau intermédiaire apparaissent des formes contrôlées et ritualisées d'interaction présentant un degré élevé d'inhibition, mais permettant aux acteurs et participants des formes de sociabilité compatibles avec l'accomplissement de leurs obligations sociales et le maintien de leur dignité. A un troisième niveau enfin, lorsque le degré d'éloignement est maximal, soit en raison de l'indistinction supposée des acteurs - étrangers, foules anonymes -, soit en raison de l'indifférenciation des espaces ne se prêtant à aucune forme d'interaction particulière - les lieux publics par exemple -, on assiste à la fois à une baisse des inhibitions, mais aussi de la force compulsive des codes et rituels habituels de socialisation. On a pu ainsi soutenir que le cadre, et non l'intérêt commun, constituait l'unité d'organisation de base de la société japonaise : la compartimentalisation des groupes sociaux en « villages » autonomes est une entrave à l'expression de solidarités horizontales mues par une communauté d'intérêts, ce qui explique la faiblesse des formes d'agrégation constituées à l'échelle nationale : syndicats, associations de consommateurs ou de

protection de l'environnement. La quatrième caractéristique enfin doit être trouvée dans un fonctionnement paradoxal des groupes, où coexistent des dynamiques d'intégration et de condensation sociales qui conduisent à la privatisation des systèmes décisionnels et de règlement des différends, et des dynamiques de compétition intra- et intercommunautaires qui attestent de la pluralité effective de la société japonaise et stimulent la cohésion interne des groupes en présence. Dans le même temps, cette coexistence est affectée d'un coefficient potentiel de conflictualité élevé, soit que l'extériorisation des tensions qui signe l'échec des normes internes de réduction débouche sur de brusques éruptions de violence, soit que la taille même des organisations en compétition interdise de faire jouer entre elles le rôle lubrifiant des interactions personnelles dans des groupes restreints. L'école, la firme, la communauté locale peuvent être ainsi épisodiquement le théâtre d'accès de fièvre brutaux lorsque ces normes ont été violées ou sont inopérantes.

Les catégorisations du système des valeurs

A partir de ces prémisses, l'observateur peut s'essayer à l'établissement de typologies. Ainsi, selon les études conduites par Geert Hofstede entre 1968 et 1972 auprès des employés de la multinationale IBM, l'indice de la distance hiérarchique (qui cherche à mesurer, sur une échelle de 100 points, les tensions émotionnelles entre les cadres dirigeants d'une entreprise et leurs subordonnés) serait au Japon relativement élevé, avec 58 points, quoique bien inférieur aux 68 points obtenus par la France. Ce chiffre élevé suggère une tendance vers un système d'interaction et de communication interpersonnelle à inclination autoritaire et inégalitaire dans le cadre familial, à l'école et sur les lieux de travail, ainsi qu'un rapport au politique plus distant, voire conflictuel, que dans les pays ayant un indicateur de distance hiérarchique faible.

S'agissant de l'indice d'individualisme (IND), établi à partir de la conception de l'environnement idéal de travail, le Japon, avec 46 points sur 100, se situe dans la moitié inférieure. La corrélation entre les indices est globalement pertinente : un indice élevé de distance hiérarchique implique un faible IND, soit une culture de type groupiste ou « collectiviste ». Le Japon a également développé une culture qui valorise la honte sur la culpabilité, la « face » sur l'honneur. Le diplôme y est valorisé, moins comme une mesure de la valeur marchande d'un individu que comme un signe d'intégration et de reconnaissance sociales. Le système d'administration des ressources humaines et d'évaluation des performances, primitivement basé sur l'avancement à l'ancienneté et l'emploi à vie, y est peu individualisé, ce qui encourage la gérontocratie : en 1982, l'âge moyen des PDG des 2 443 plus grandes entreprises nippones était de 62 ans.

S'agissant de l'indice de masculinité (IMA) qui mesure à la fois le degré de différenciation sexuée des rôles et les préférences pour les « valeurs masculines » qui s'attachent au profil fonctionnel du poste de travail - rémunération, reconnaissance, promotion - aux dépens des « valeurs féminines » qui privilégient surtout l'environnement et le confort de la relation de travail, le Japon obtient le score le plus élevé, 95 points sur 100 : non seulement la répartition des rôles entre l'homme et la femme est plus marquée, mais les deux sexes privilégient fortement les valeurs masculines en matière de travail. Dans cette configuration, le père est la figure dominante, le culte de la compétition l'emporte sur l'esprit

de solidarité, les choix éducatifs se fondent sur des critères d'excellence, l'inégalité entre l'homme et la femme est admise.

Relativement à l'indice de contrôle de l'incertitude (ICI) qui mesure le degré d'inquiétude face à des situations inconnues, inopinées ou ambiguës, le Japon viendrait au 7ème rang, avec un score élevé de 92 points. Ce résultat va de pair avec une forte anxiété et une forte émotivité, des conduites dérivatives ou alternatives servant d'exutoire au stress ou à l'agressivité, un sentiment relatif de bien-être subjectif. Sur le plan social, on noterait ainsi de fortes réticences à l'égard de la mobilité professionnelle, des normes comportementales plus directives que permissives, la primauté donnée aux valeurs de sécurité et de respectabilité, une moindre compétence du citoyen à influencer sur les décisions, une propension à l'ethnocentrisme pouvant confiner au racisme et à la xénophobie. Autant de tendances vérifiées au Japon. Les enquêtes d'opinion montrent par ailleurs que le degré de satisfaction globale à l'égard de la vie, au cours des vingt dernières années, est inférieur de cinq points à celui de la plupart des pays occidentaux : 75 % contre 80 %. Et surtout, le pourcentage des «très satisfaits» ne dépasse guère les 15 %. Dans la même veine, ceux qui se disent «très heureux» ne dépassent guère les 16 %, ce qui est inférieur de six points à la moyenne des pays industrialisés : le scepticisme politique généralisé, le prix payé pour la croissance, le décalage persistant entre la richesse collective du pays et la relative médiocrité des conditions individuelles d'existence constituent des éléments d'explication.

De même, s'agissant du degré de confiance mutuelle, les résultats du Japon peuvent encore étonner, car avec un pourcentage de 42 %, il sont inférieurs à ceux que l'on peut observer dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Mais en fait, le degré de confiance mutuelle dépend du caractère «paroissial» de la psychologie nippone qui contribue à restreindre fortement le champ relationnel. Ces données n'en sont pas moins importantes sur le plan politique car tous les pays ayant un indice élevé de bien-être relatif se caractérisent par la longévité de leurs institutions démocratiques et une vie politique pacifiée. Le Japon, l'instar des pays à fort contrôle de l'incertitude, mais au «groupisme» prononcé, attachera beaucoup plus d'importance aux règles implicites, à l'évacuation des conflits, à l'homogénéité sociale peu propice à l'expression des droits des minorités. Quant à la question de l'ethnocentrisme, elle est au coeur des débats sur l'internationalisation de l'archipel et notamment sur le statut des étrangers, l'accueil des travailleurs immigrés et la situation des jeunes «rapatriés» ayant effectué leurs études «outre-mer».

Les évolutions du système de valeurs

Les ajustements culturels au changement

Si les continuités culturelles ne doivent pas être négligées, les facteurs d'évolution ne doivent pas être pour autant passés sous silence. Il est certain, par exemple, que les catégorisations susvisées ne donnent qu'une direction générale. Elles ne peuvent prétendre rendre compte de la complexité de la réalité sociale : ainsi, les mécanismes de dévolution pacifique du pouvoir, la force de la classe moyenne, le faible investissement du champ

politique par les extrémismes, l'égalitarisme des conditions et des modes de vie ne correspondent pas aux critères habituels des sociétés à forte distance hiérarchique. D'autres éléments de la culture politique seraient plus ambivalents : les dépenses militaires et l'aide publique au développement sont élevées en valeur absolue, mais faibles par rapport au PNB ; le Japon développe une conception très hiérarchisée des relations entre Etats mais prône la résolution pacifique des différends. A bien des égards coexistent ainsi des facteurs de masculinité et de féminité. En outre, il existe deux types de changements culturels : les uns impliquent une rupture avec le modèle traditionnel, les autres une adaptation de ce modèle aux conditions du nouvel âge socio-économique : c'est précisément en raison de cette faculté d'acclimatation que le Japon a pu disposer d'un avantage comparatif supérieur dans la compétition internationale, en stimulant des types comportementaux ainsi modernisés pour effectuer les ajustements économiques et politiques structurels nécessaires, tout en évitant d'ébranler la cohésion sociale malgré le coût induit par ces processus. De ce fait, le Japon a pu gérer à moindres frais la transition économique-industrielle du milieu des années soixante-dix en se recalant sur un nouveau type de croissance moins productiviste, mais à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, on aurait tort d'interpréter le principe de verticalité comme inaugurant un type unilatéral de relation du haut vers le bas de caractère, sinon répressif, du moins fortement autoritaire. Non seulement le principe dont il s'agit n'opère que dans des modes dialectiques et réciproques d'interaction qui limitent fortement l'arbitraire de l'autorité, mais il se prête en réalité à toute une série de manipulations qui permettent à l'échelon inférieur - groupe ou individu -, au-delà des phénomènes propres de protection et de dépendance, d'assurer la satisfaction de ses intérêts particuliers.

Les mutations sociétales

La diversification des allégeances

C'est un truisme de rappeler que le Japon, ruiné et défait en 1945, est devenu, cinquante ans plus tard, la seconde puissance économique du globe : 15 % du PNB mondial en 1993 et le premier PIB par habitant avec 33 764 dollars. Cette performance s'est accompagnée d'importants changements dans la structure sociale du pays. D'abord, le Japon est devenu un pays fortement urbanisé : le taux d'urbanisation est passé de 35 % en 1947 à 77 % en 1992, et l'exode rural a pris corrélativement des proportions importantes, puisque les zones dépeuplées abritent 6 % de la population japonaise tout en représentant 47 % de la superficie du territoire et que 37 % des municipalités touchent des aides spéciales au titre de la désertification des campagnes. Ensuite, la répartition entre les différents secteurs d'activité s'est profondément modifiée : en 1947, 51 % de la population active travaillait dans l'agriculture. En 1992, cette proportion était tombée à 6 %. Enfin, le Japon est devenu une société post-industrielle, avec plus de 57 % de sa population active engagée dans le secteur tertiaire : une évolution décisive qui, combinée avec le taux élevé d'éducation, est la condition de base d'une accélération du processus de transition culturelle.

Les implications de ce changement sont capitales car la mobilité professionnelle et géographique a contribué au délitement des formes anciennes d'appartenance

communautariste à ancrage géographique et à leur recomposition autour de lieux nouveaux de socialisation centrés, notamment, sur l'activité professionnelle et l'entreprise. Mais en réalité, le développement des villes a favorisé la multiplication de réseaux concurrents d'encadrement et d'interactions qui sollicitent la loyauté des Japonais, ce qui contribue à diversifier, donc à affaiblir les processus d'identification à un seul groupe dominant. En d'autres termes, les réseaux communautaristes ont de plus en plus de mal à assurer l'intégration et la mobilisation des populations urbaines, soit en raison de l'ampleur même de ces transferts démographiques, soit du fait d'une atomisation des intérêts rendant largement obsolètes les vieux réflexes holistiques. L'urbanisation accélérée, le développement économique, les modifications apportées à l'environnement ergonomique ont ainsi troublé le jeu des déterminismes comportementaux. Ainsi, en 1987, le taux d'affiliation aux associations de voisinage de type *chônai* ou *jichikai* était de 60,7 % en zone urbaine, contre 78 % en zone rurale. Pour les groupes de jeunesse et les associations féminines, *seinen dantai*, *fujinkai*, les taux étaient respectivement de 8,3 % contre 17,4 %. Ces chiffres peuvent sembler importants, mais 60 % des Japonais déclaraient en 1992 « ne pas avoir de fortes attaches avec les organisations auxquelles ils appartiennent » et le taux d'activité au sein de ces organisations est généralement de moitié inférieur au taux d'affiliation. Aujourd'hui se développent, en marge de ce communautarisme traditionnel, mais aussi de la firme et de la famille, des réseaux relationnels nouveaux, allant des types les plus informels - soirées, cercles ou autres *pâtî* -, jusqu'aux structures plus élaborées du tissu associatif, créant, au-delà même des mouvements d'habitants et de citoyens apparus à la fin des années soixante, des formes plus diffuses et autonomes de convivialité et de participation.

La crise des identifications

La société japonaise se trouverait-elle plus affectée par les syndromes qui marquent toutes les sociétés industrielles avancées, et décrits de longue date par Whyte et Marcuse, du temps même des « Trente glorieuses » ? Le culte aliénant de la consommation reposant sur le renouvellement permanent de besoins artificiels dictés par les modes et les supports publicitaires ; l'unidimensionnalité par l'annihilation, la récupération ou l'annexion de toute forme d'opposition et de contestation ; la « désublimation répressive », c'est-à-dire la disqualification de toute utopie, de tout idéal transcendant la réalité sociale. Les conséquences n'en sont pas moindres. En premier lieu, on constate l'extension d'un conservatisme pragmatique et utilitariste axé sur la protection des gains et avantages sociaux, donc du maintien du *statu quo*, et un affaiblissement corrélatif des facultés de revendication et de mobilisation susceptibles de les remettre en cause. En second lieu, la pertinence des clivages de valeurs comme facteur structurant de la conscience politique japonaise entre un axe progressiste et un axe conservateur doit être singulièrement révisée depuis la fin des années soixante : ainsi les électeurs de l'ancien Parti démocrate-socialiste étaient politiquement plus à droite que les sympathisants du PS, mais plus modernes dans leurs valeurs. Et, depuis le début des années quatre-vingt-dix, la porosité des frontières partisans est devenue telle que les clivages de valeurs n'apparaissent plus comme le principal élément discriminant des formations politiques. En troisième lieu, la société japonaise est confrontée à un double déficit de sens : d'abord, en raison de la

difficulté à définir de nouveaux objectifs stratégiques de développement se substituant au modèle occidental de modernisation considéré comme caduc. Ensuite, parce qu'elle apparaît mal armée pour gérer le changement de nature qui affecte les aspirations du corps social, où l'accumulation des richesses, qui procède d'une rationalité économique quantifiable et contrôlable, cède le pas à des exigences plus émotionnelles, moins immédiatement identifiables, et donc au traitement plus aléatoire. Ainsi, selon un sondage gouvernemental de 1992, 57,2 % des Japonais souhaitent mettre l'accent sur la «richesse du cœur», contre 27,7 % qui choisissent le confort matériel.

Par ailleurs, si la réduction du taux d'insatisfaction à l'égard de la société est manifeste - moins 22,6 points entre 1970 et 1985 -, il reste supérieur de plus de 20 points au taux d'insatisfaction à l'égard de la vie. En outre, tant sur le plan individuel que collectif, les enquêtes de la NHK (télévision publique) montrent que la progression du niveau de satisfaction psychologique est en moyenne inférieure de sept points à celle du niveau de satisfaction matérielle.

Enfin, sensiblement à la même époque, 90 % des jeunes nourrissent de l'inquiétude à l'égard de l'avenir et 66 % à l'égard du présent. Certains, pour s'évader des contraintes d'une «société contrôlée» (*kanri shakai*), corsetée par les pesanteurs sociales, adoptent des comportements quasi-autistiques en se réfugiant dans les univers virtuels produits par la société de l'information. La plupart cèdent aux séductions d'une société opulente et cherchent de nouvelles formes d'identification et de solidarité dans la communion aux mêmes engouements versatiles et aux mêmes rituels consuméristes engendrés par la société d'abondance. D'autres enfin, en quête d'un «ailleurs», manifestent un intérêt croissant pour les croyances religieuses : entre 1973 et 1983, les enquêtes de la NHK montrent qu'en l'espace de dix ans la proportion de jeunes de 15 à 25 ans déclarant une religion a augmenté de près de 10 %. Plus récemment encore, l'attrait pour l'occultisme, la voyance, la sorcellerie, la géomancie et le paranormal, les «nouvelles nouvelles religions» plus ou moins branchées qui combinent mysticisme syncrétique, hightec et marketing, exercent une certaine fascination sur une jeunesse en mal de repères, attirée par les produits frelatés d'une contre-culture porteuse de nouvelles identifications.

Les changements dans la famille, les normes sexuelles et la condition féminine

En premier lieu, conséquence de la démocratisation, on est passé d'une conception organique, institutionnalisée de la famille considérée comme le microcosme de l'Etat à une dimension plus restreinte et affective, avec le repliement sur la famille nucléaire : moins de 13 % de cohabitations intergénérationnelles, diminution des mariages arrangés - soit 15,2 % des unions en 1993 contre 36,9 % en 1973 -, recul de l'âge du mariage, progression du célibat, même dans les tranches d'âge mûr - 5 % des hommes et des femmes de 45 à 49 ans -, augmentation des mariages mixtes en liaison avec l'internationalisation de l'archipel - 3 % des mariages en 1992 contre 0,5 % en 1970. Le mariage répond, pour plus de 90 % des Japonais, à une volonté de stabilisation psycho-affective et de reconnaissance sociale, mais l'évolution des mentalités introduit davantage de souplesse dans les pratiques matrimoniales. La famille japonaise est toutefois affectée non seulement par les aléas de la vie de couple, mais par des facteurs plus objectifs : le célibat géographique - mutation forcée d'un conjoint - largement pratiqué par les firmes, les difficultés

à concilier travail et vie de famille, la forte pression qui s'exerce sur les enfants en matière d'éducation et l'exiguïté des logements qui, à des titres divers, concourent à la réduction du temps et des lieux de communication intrafamiliaux, ainsi qu'à la séparation des réseaux relationnels et de socialisation.

En second lieu, les normes sexuelles connaissent également une évolution certaine, bien que dans ce domaine les contrastes soient très accusés : le marché du sexe représente 1 % du PNB du pays, avec 4 000 milliards de yen, mais on évoque également la multiplication de *sexless couples*. La justice et la police traquent les publications licencieuses, sans parvenir à ralentir la multiplication des bandes dessinées, films et cassettes vidéo à caractère pornographique. La jeunesse apparaît moins mature que la moyenne occidentale - en 1992, à peine 25 % des jeunes âgés de 18 ans déclarent avoir des relations sexuelles mais on érige en « fait de société » les exhibitions narcissiques des lycéennes qui se font de l'argent en se prostituant, en posant nues pour les magazines ou en faisant commerce de leurs uniformes et sous-vêtements usagés.

Jusqu'au début des années 1980, les attitudes sont pourtant empreintes de conservatisme. L'enquête internationale sur les « valeurs humaines » de 1981-1982 montre qu'en moyenne 13 % des Japonais seulement admettent qu'une femme célibataire puisse avoir des enfants, soit le pourcentage le plus faible des pays industrialisés. Ils sont également 52 % à juger que l'homosexualité n'est jamais admissible, ce qui est inférieur de trois points à la moyenne des pays industrialisés. En revanche, pour le divorce, le pourcentage des Japonais qui l'estiment « injustifiable » - 21 % - se situe dans la moyenne générale, et en matière d'adultère, les Japonais viennent immédiatement après les Français pour juger, à concurrence de 44 %, que de telles liaisons sont injustifiables, alors que la moyenne des pays industrialisés est de 54 %. Cependant, les enquêtes conduites par la NHK et le Groupe des épouses entre 1973 et 1983 montrent une tolérance accrue pour les relations sexuelles avant le mariage et une plus grande propension au libertinage : 20 % seulement des femmes nées après la guerre étaient arrivées vierges au mariage, contre 32 % seulement des femmes nées avant 1945, et dans cette dernière catégorie, 39 % avaient eu plusieurs partenaires avant leur futur époux. Dans la génération d'après-guerre, 17 % reconnaissent avoir eu une liaison, 30 % avouaient avoir un amant et 60 % n'en éprouvaient aucun sentiment de culpabilité. Enfin, la mode des études et des voyages à l'étranger semble avoir facilité, pour les étudiantes notamment, la multiplication des expériences...

En troisième lieu, le statut de la femme dans la société japonaise connaît une évolution lente, mais constante : selon une enquête de la sociologue Iwao Sumiko de 1990, entre 50 % et 59 % des Japonaises estiment que la situation de la femme, en tant qu'épouse, mère et femme au foyer, s'est améliorée depuis le début des années 1970. Le sentiment de bien-être subjectif des femmes est de trois à quatre points supérieur à celui des hommes, peut-être du fait qu'elles se sont fixé des objectifs « réalistes », plus faciles à atteindre que les idéaux d'égalité poursuivis ailleurs par les voies plus aléatoires de la guerre des sexes et des mouvements féministes. Le rapport au travail est en train, lui aussi, de se modifier. D'abord, parce que de plus en plus de femmes occupent un emploi : le travail féminin salarié représentait, en 1993, 38,6 % de l'ensemble de la population salariée - contre 34 % en 1982 - et le taux d'activité des femmes a atteint 51 % en 1992 contre 48 % en 1987, dont 62 % pour la tranche des 25-64 ans. Ensuite, 40 % d'entre elles occupent désormais des emplois qualifiés. Certes, les femmes ne représentent encore que

1,7 % des cadres de la fonction publique et 3,6 % de ceux du privé, mais leur nombre a quasiment quadruplé entre 1975 et 1991, passant de 20 000 à près de 80 000. Et, si l'on en croit un sondage du journal *Asahi* de 1991, cette évolution est accueillie favorablement par 71 % des Japonais contre 61 % en 1980. En outre, la proportion de celles estimant ne pas devoir travailler, ou qui jugent légitime de quitter définitivement leur emploi en cas de mariage ou de naissance, est passée entre 1972 et 1989, respectivement, de 7,8 % à 1,9 % et de 30,9 % à 14,2 %. Enfin, en 1990, 34,7 % des hommes et 25 % des femmes étaient d'accord avec la distribution conventionnelle des rôles masculins et féminins : l'homme au travail et la femme au foyer. En 1986, ils étaient respectivement de 51,7 % et de 36,6 %. Certes, les inégalités demeurent vivaces : 17,3 % des Japonais estiment que les hommes sont «très favorisés» et 27,1 % jugent qu'il y a égalité entre les sexes, contre respectivement 11,6 % et 42,5 % des Britanniques. Le «harcèlement sexuel» sur les lieux de travail, les discriminations à l'embauche, en matière de salaires et de promotion n'ont évidemment pas cessé, alimentant les frustrations, et la place grandissante de la femme dans le monde du travail n'est pas exempte de tensions au sein de certaines firmes. Mais les femmes apparaissent plus combatives dans la défense de leurs droits, en ayant davantage recours que par le passé à l'instrument judiciaire. D'autant que l'on assiste parallèlement à une certaine fragilisation de la symbolique masculine, à la fois dans le regard porté sur l'homme - 25 % seulement des personnes interrogées, selon le sondage précité de l'*Asahi*, déclarent que l'«homme est digne de confiance» - et dans l'image d'immaturation que renvoient les anti-héros de récentes séries de télévision.

Les paradigmes de la transition culturelle dans la société japonaise

Les déclinaisons du rapport tradition-modernité

Le Japon, comme l'ensemble des sociétés industrielles avancées, a connu, au cours des cinquante dernières années, une quadruple évolution : une homogénéisation des niveaux de vie et une redistribution relativement équilibrée des revenus facilitées par un niveau élevé d'éducation et une très large diffusion des supports informationnels et médiatiques ; une accélération des évolutions sociétales dans des environnements où s'érousse la force compulsive des codes et référents prémodernes ; l'avènement d'une société d'abondance où se dissipent les impératifs contraignants de la survie ; une sécularisation avancée provoquée à la fois par l'évolution des moeurs et le progrès des sciences et de la technologie. Le politologue Scott Flanagan, à partir des sondages gouvernementaux sur le «caractère national», a pu ainsi dégager une première échelle signifiante des valeurs pour la période 1953-1988 : l'axe «autoritaire-libertaire», les valeurs libertaires étant associées, sur le plan socio-politique, aux libertés et à la tolérance politiques, et sur le plan psycho-social, à l'attachement à la qualité de la vie au sens large, à l'auto-affirmation individuelle et à davantage de permissivité. Ce premier clivage est très largement lié à l'éducation et aux différences intergénérationnelles, la prégnance des valeurs libertaires étant beaucoup plus fortes chez les jeunes générations qui ont grandi dans un environnement post-industriel et qui disposent d'un niveau d'éducation élevé. La seconde échelle serait l'axe «paroissial-cosmopolite», mesurant les comportements en fonction du degré de proximité et qui

iest davantage corrélé à l'éducation. La troisième échelle enfin serait l'axe «personnaliste-universaliste» mesurant l'importance des systèmes d'interactions et de connexions personnelles, mais qui présente plus de stabilité et des variations moins accusées.

S'agissant du premier axe, on observe les plus grandes différences concernant les comportements différenciels et les buts de vie : le rapport traditionalistes/modernistes y enregistre un solde positif global au profit de ces derniers, respectivement de 40 et de 78, pour l'ensemble de la période considérée, corrélé avec de fortes différences d'âge et d'éducation : à la question de savoir, par exemple, si le sort du pays se trouverait amélioré en s'abandonnant à des politiciens compétents, les réponses sont de plus en plus réservées tout au long de ces trente-cinq années, principalement chez les 20-24 ans et les couches les plus éduquées de la population. D'autres enquêtes et études montrent par ailleurs que les cohortes les plus jeunes et d'un niveau éducatif élevé sont moins attachées à la loyauté envers l'entreprise, ou moins convaincues des vertus d'obéissance et de discipline dans la famille. En bref, les jeunes ont tendance à moins faire confiance au modèle hiérarchique ou délégitif dans la cellule familiale, dans l'entreprise ou sur le plan politique. Sur les buts de vie, on observe une évolution tout à fait similaire : «vivre selon ses goûts», «jouir de chaque jour comme il vient, avec entrain et sans souci», en bref, les valeurs hédonistes l'emportent nettement auprès des jeunes générations sur les valeurs plus stoïques d'austérité personnelle et de sacrifice. Là aussi, cette évolution coïncide avec une moindre disponibilité de la jeunesse à l'égard des conceptions traditionnelles du travail, une plus grande attention portée aux loisirs et un souci plus grand d'affirmation de soi. Ainsi, si l'on en croit deux enquêtes de l'Institut de Recherches Mitsui et de la centrale patronale Nikkeiren en 1992, pour la première fois, la proportion des jeunes salariés frais émoulus de l'Université désireux de faire toute leur carrière dans la même entreprise est tombée au-dessous de 50 %, et 43 % d'entre eux déclarent «ne pas penser à la promotion». Une autre étude de l'Agence des affaires administratives générales (*Sômuchô*), publiée en 1991, indique que, pour 35 % des jeunes, «l'aisance matérielle» et «la culture et les traditions» constituent les principaux motifs de fierté nationale. De plus, s'agissant des «raisons de vivre», les loisirs sont plébiscités, avec 68 % de réponses favorables, contre 1,7 % seulement désireux d'apporter leur contribution à la société». D'un point de vue diachronique, les changements intergénérationnels sont plus marqués, en ce sens qu'avec le temps, les «modernistes» investissent de plus en plus les cohortes les plus âgées et les moins éduquées. Relativement à la dimension «conformisme social», le changement est ici beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit de confronter les valeurs collectives ou à connotation holistiques avec les valeurs individuelles. Le changement est plus prononcé, avec un caractère intergénérationnel plus marqué, dès lors que l'on compare «bonheur individuel» et «progrès national» : les jeunes générations, les plus éduquées, sont davantage enclines à considérer en effet que «le progrès du Japon tout entier» passe par l'amélioration du «bonheur individuel». En revanche, si l'on cherche à établir une hiérarchie des priorités entre piété filiale et sens des obligations d'un côté, respect des libertés fondamentales de l'autre, les différences de cycle de vie sont plus importantes que les différences intergénérationnelles : les jeunes apparaissent plus désireux de se libérer du carcan des rituels de sociabilité, mais, au fur et à mesure qu'ils vieillissent et qu'ils sont par conséquent appelés à actionner ces rituels à leur pro-

fit, ils passent, avec l'âge, de la condition de débiteur à l'égard de ce système à celle de créancier. La même attraction de la tradition est perceptible si l'on s'attache à mesurer le degré d'attachement à l'usage et à la coutume : le faible solde positif traditionalistes/modernistes, qui se réduit à la fin des années soixante, devient fortement négatif à partir des années soixante-dix, les différences d'âge et d'éducation, fortes en 1953, régressent en 1988.

S'agissant du second axe, les enquêtes d'opinion montrent que les enjeux locaux sont au centre des préoccupations politiques. Que les événements locaux ont une importance plus grande que les événements nationaux. Que l'accès aux responsabilités locales et communautaires dépend du degré d'implantation locale et de la durée de résidence. Que près des trois-quarts des personnes interrogées dans les sondages jugent leurs compatriotes animés par l'égoïsme et l'intérêt personnel. Faut-il nécessairement voir dans la prégnance du régionalisme et du localisme nippons un legs culturel prémoderne et archaïsant véhiculant les nostalgies anciennes du «pays natal» et du communautarisme d'antan ? On peut se demander s'il n'existe pas une interprétation plus moderne de la «conscience paroissiale» nipponne. Le Japon n'est pas épargné par la «tentation du terroir», selon l'expression de Dominique Pélassy, et celle du repli sur les espaces infranationaux qui, en Europe, constituent un véritable défi à la centralité et présentent la séduction trouble d'un mélange de «progressisme» et de régressivité. Le discours ambiant sur la décentralisation, le proxémisme politique, la démocratie du quotidien et la recherche d'une nouvelle urbanité qui domine la scène publique japonaise depuis le début des années quatre-vingt-dix est, à n'en pas douter, chargé d'ambiguïté : on peut y voir - version positive - une tentative de réappropriation du politique par le bas comme procédé de substitution à l'aliénation générée par la technostructure étatique, réappropriation par laquelle, à défaut d'une transition vers le cosmopolitisme porteuse de modernité, c'est la sphère paroissiale elle-même qui absorberait la dimension cosmopolite. Mais - version négative - cette vision est porteuse d'un double risque : celui de l'émiettement des intérêts consécutif à la féodalisation territoriale, et celui d'une instrumentalisation au service d'ambitions et de trajectoires politiques construites à partir de la périphérie. Enfin, une évolution vers le cosmopolitisme, qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec une stratégie de mondialisation de la puissance japonaise, est perceptible depuis la fin des années 1980 : l'intérêt manifesté par l'opinion publique pour les organisations internationales, les problèmes de l'environnement à l'échelle planétaire, les questions humanitaires, surtout depuis la mise en place en 1987 de l'Organisation internationale de secours d'urgence, les activités des organisations non gouvernementales témoignent d'un élargissement encore timide du «village japonais» à l'échelle mondiale.

Enfin, en ce qui concerne les systèmes d'interaction et de connexions personnelles qui forment l'essentiel du troisième axe, et notamment les préférences concernant la figure du chef de service idéal ainsi que les critères de choix en matière de recrutement - mérite ou relations -, le solde traditionalistes/modernistes est faiblement négatif, mais surtout parce qu'en réalité, depuis 1953, les réponses sont extrêmement stables et massivement traditionalistes : en 1988, 87 % des Japonais préfèrent encore un chef de service qui requiert des heures supplémentaires au mépris de la loi, mais est attentif au bien-être et à la vie privée de ses subordonnés. Cette préférence est majoritaire quels que soient l'âge et le niveau d'éducation. D'autres enquêtes démontrent, en des termes similaires, la prédilection des Japonais pour un modèle hiérarchico-paternaliste extensif non

circonscrit au lieu de travail, l'importance plus grande attachée à l'atmosphère «familliste» d'une firme qu'au montant du salaire et, de façon plus générale, aux normes interpersonnelles de relations : selon une enquête JABISS de 1976, 87 % des Japonais étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle «là où l'on vit et sur les lieux de travail, une importance particulière doit être accordée aux relations personnelles». De même, pour 58 % des personnes interrogées, l'absence de relations est considérée comme un grave handicap pour trouver un travail ou dans la vie professionnelle ; 51 % jugent plus efficace le recours à un intermédiaire pour présenter une requête à un bureau de l'administration centrale ou locale et moins d'un Japonais sur deux condamne la pratique de l'offre de dons et de cadeaux aux agents publics en charge de leur dossier. Encore aujourd'hui, 48 % d'entre eux critiquent l'attitude d'un salarié qui refuserait de se joindre à un voyage organisé par l'entreprise pendant les congés pour assurer la bonne entente entre les employés. Certes, même dans ces différents cas de figure, on constate bien des changements intergénérationnels vers plus d'universalisme, mais ils n'apparaissent pas suffisamment significatifs pour remettre en cause l'évolution d'ensemble, même si, par ailleurs, les moins de 25 ans souhaitent des niveaux d'interaction plus équilibrés.

Des valeurs industrielles et matérialistes aux valeurs post-industrielles et post-matérialistes

Selon cette approche, développée notamment par Ronald Inglehart, le développement économique et l'accession à la prospérité entraînent un glissement progressif de l'échelle des valeurs, car elles rendent moins urgentes les impératifs sécuritaires de subsistance - définis au sens large : sécurité personnelle, économique, financière - au profit de valeurs et d'objectifs que l'on peut qualifier de post-matérialistes ou d'immatériels, de type environnemental, communicationnel ou qualitatif. Si l'on reprend ainsi les sondages précités sur le caractère national pour la période 1953-1983, on s'aperçoit que le pourcentage de personnes citant la sécurité financière comme valeur la plus importante est passé de 65 % à 43 %. Mais surtout, le différentiel entre les classes d'âge est passé de 18 à 39 : l'ampleur de cet écart en 1983 suggère davantage des changements intergénérationnels que liés au cycle de vie. Par ailleurs, cette progression, si elle est constante, n'est pas linéaire car elle est également soumise aux effets de période : les époques de crise économique et de récession se soldent par un retour en force - mais provisoire - des valeurs matérialistes.

Il convient toutefois de tenir compte d'un certain nombre de spécificités proprement japonaises dans l'interprétation de cette évolution car il existe des divergences d'interprétation au Japon et en Occident. Alors que la jeunesse occidentale, pétrie d'individualisme, cherche à retrouver ses racines en cultivant le sentiment d'appartenance, la jeunesse japonaise s'efforce, elle, par une individualisation accrue, de s'affranchir, au moins partiellement, des contraintes du groupe et d'exploiter les créneaux de liberté que lui offre la société d'abondance. D'une manière générale cependant, la pénétration du tissu social par les valeurs post-matérialistes, ou non physiologiques, est moins forte au Japon qu'en Occident : ainsi, «la stabilité de l'économie», l'«amélioration de la protection sociale» figurent régulièrement aux premiers rangs des priorités sociétales depuis le milieu des années 1970. En revanche, le salaire entre peu dans l'appréciation des valeurs professionnelles, alors que le «caractère convivial des relations humaines», valeur post-matérialiste

par excellence, est également fortement cité par les Japonais, mais pour des raisons qui tiennent davantage à l'héritage prémoderne de la société nippone. De même, si l'on en croit une enquête de l'Agence de planification économique de 1992, le faible taux de fécondité - 1,53 en 1991 - s'explique moins par l'attachement aux valeurs post-matérialistes que par des raisons d'opportunité matérielle et économique. D'autres éléments sont typiques de la persistance des valeurs matérialistes : la faible proportion des divorces - 22 % des mariages pour la période 1987-1991, contre 34 % pour la moyenne de l'OCDE, soit un taux de 1,45 % en 1992, le plus élevé d'Asie mais faible selon les normes occidentales - la forte liaison qui est faite entre maternité et réalisation de la femme - 68 % au Japon, contre 40 % pour la moyenne des sociétés industrielles avancées - ainsi que le très faible pourcentage des naissances illégitimes : 1 % au Japon contre 20 % pour la moyenne de l'OCDE.

Les fêlures de la société d'abondance

Différenciations sociales et inégalités

Depuis le début des années 1960, le Japon s'est jeté à corps perdu dans la course à la croissance et au développement économiques, et toutes les forces vives de la nation ont été tendues vers cet objectif. En l'espace d'une génération, le « miracle économique » japonais, à peine tempéré par quelques excursions furtives sur la face cachée de l'univers consensuel nippon depuis le milieu des années 1980, s'est imposé à l'évidence comme un constat récurrent dans le discours dominant sur les réalités nippones. Au Japon même, l'idée d'un développement exponentiel de la puissance économique a longtemps constitué un exutoire pour un ego national comprimé par les contraintes géopolitiques. L'avènement de la prospérité économique, l'accession à la société de consommation de masse, l'accumulation des richesses, la capacité du « système japonais » à s'adapter aux fluctuations de la conjoncture et à mobiliser les énergies nationales, la stabilité du modèle social confortée par la gestion pragmatique des conservateurs ont, depuis longtemps, conjuré le spectre de la pénurie et du rationnement d'une part, et enfoui dans l'inconscient collectif les causes objectives de déstabilisation que constituent l'exposition aux risques naturels majeurs, la faiblesse des ressources naturelles du pays et l'étirement de ses voies de communication.

Pourtant, la société japonaise se trouve assaillie par le doute, sous les coups de l'aggravation des dysfonctionnements du système politique et de la remise en question des utopies sécurisantes qui cimentaient jusque-là le lien social. La déliquescence de l'univers politique nippon n'aurait certainement pas suffi, si le corps social n'avait pas dû subir, dans le même temps, en l'espace de quelques années, le choc euphorisant de l'économie spéculative des années 1980, puis le contre-choc dépressif de la récession des années 1992-1993. Entre 1985 et 1988, la flambée boursière, la spéculation immobilière et la hausse du yen ont injecté dans l'économie quelque 400 000 milliards de yen et favorisé des habitudes de consommation ostentatoires et excentriques de produits de luxe dans

une frange, certes minoritaire, de la population avec les formes volatiles d'identification et les symboles de reconnaissance propres à l'apparition de ces nouvelles tribus urbaines.

Mais l'essentiel est sans doute dans la faille ainsi introduite dans la culture de classe moyenne, à laquelle 90 % des Japonais déclarent appartenir, par la disparité grandissante des revenus et l'hétérogénéité des modes de vie, amorçant ainsi un processus de différenciation sociale : près des deux-tiers des Japonais, confrontés à la stagnation du pouvoir d'achat des salaires, estimaient à la fin 1987, dans une enquête du journal *Asahi*, qu'ils n'ont pas une «vie aisée» et 30 % se situaient dans la «classe moyenne inférieure», un pourcentage comparable à celui de 1964. L'éclatement de la bulle spéculative, à la fin des années 1980, puis la récession avec la compression subséquente des dépenses des ménages ont permis d'opérer certains redressements significatifs dans les comportements les plus extravertis, en remettant la «frugalité» et l'ascétisme au goût du jour, en rationalisant des choix de consommation - surtout chez les plus jeunes -, rationalisation d'ailleurs accompagnée d'une diversification des goûts : selon une enquête récente de l'Institut Nikkei de recherche sur l'industrie et les marchés, en 1992, 73 % seulement des 20-24 ans s'intéressaient aux produits à la mode contre 79 % en 1988.

La leçon de la dernière décennie a été triple pour les Japonais : d'abord, la preuve était désormais faite que l'évolution de l'économie n'allait pas toujours dans le sens d'une amélioration indifférenciée et globale du niveau de vie, mais que le partage des fruits de la croissance - même spéculative - demeurait inégalitaire. Depuis 1980 en particulier, la proportion de Japonais qui constatent d'année en année une progression de leur niveau de vie stagne à moins de 10 %. La récession de 1993, en provoquant une baisse du niveau de vie ressentie par 18,8 % de la population, a entraîné également une chute de l'indice de satisfaction à l'égard de la vie, au plus bas depuis 1964. Enfin, comme le soulignait le Livre Blanc sur l'économie publié en août 1990, l'écart dans la redistribution de la richesse entre les entreprises et les ménages constitue un facteur de déséquilibre social : selon le ministère de la Santé, 25 % des ménages japonais disposaient, à l'orée de l'actuelle décennie, d'un revenu annuel inférieur ou égal à 2,5 millions de yen, soit 20 000 yen seulement de plus par mois que le seuil officiel de pauvreté fixé alors à 177 000 yen mensuels. En 1990, les personnes bénéficiant de l'aide sociale ne représentaient que 0,82 % de la population - contre 1,63 % en 1965 - mais il existe aussi, à la marge de la société, tout un sous-prolétariat de journaliers, de déclassés et de SDF qui subissent de plein fouet les retournements de conjoncture. Malgré le mouvement de baisse sensible du foncier depuis quatre ans, selon le ministère de la Construction, le prix moyen d'une maison à l'échelle nationale représentait, en 1994, neuf fois le revenu annuel des ménages (contre 4,2 fois en 1955) et quatorze fois le revenu annuel d'un ouvrier moyen. Le prix d'un appartement de 70 m² à Tôkyô équivalait encore, en 1993, à 5,8 fois le revenu annuel des ménages : l'espoir d'accession à la propriété, caressé par les Japonais lors de la phase de haute croissance, n'est plus qu'un rêve. La superficie moyenne d'un logement - 88 m² - est comparable aux normes européennes, mais l'exiguïté des logements demeure car, en raison du faible nombre d'unités par rapport à la population, la surface moyenne habitable par personne n'est que de 28 m², c'est-à-dire 10 m² de moins qu'en Europe. Par ailleurs, les indices de capital social ne sont guère favorables au Japon : en 1993, par exemple, 44 % des logements étaient raccordés à un réseau d'assainissement, contre 91 % en Allemagne. L'habitant de Tôkyô ne dispose que de 2,5 m² en

moyenne d'espaces verts contre 12 m² pour le Parisien, et la proportion des ménages de la métropole habitant à plus de 30 km de l'école ou du lieu de travail est passée de 24 % en 1975 à 35 % en 1990.

La décennie 1990 et le spectre de la précarisation

La récession en tant qu'effet de période et les mentalités collectives

L'entrée dans les années 1990 s'accompagnera-t-elle, au-delà des effets traumatisants propres à toute récession économique, d'une remise en cause générale des idiosyncrasies traditionnelles concernant les relations du travail, la sécurité et la société japonaise ? Pour nombre d'observateurs, la réponse est positive. Il convient cependant de faire preuve de prudence dans l'appréciation des évolutions actuellement observables, et de faire la part des représentations collectives à forte connotation affective et émotionnelle et des pratiques sociales effectives qui réagissent plus lentement à la tyrannie des conjonctures. En outre, il faut tenir compte des effets de période qui amplifient certains phénomènes, mais qui peuvent ne pas se confirmer dans le long terme et ne traduisent pas une évolution structurelle en profondeur de la société : l'allongement récent de la durée des congés consécutifs - en mai 1993 : 5,5 jours consécutifs en moyenne, avec 45,9 % des entreprises octroyant une durée supérieure à cinq jours contre 16,9 % en 1992 - s'explique moins par le développement des loisirs que par les ajustements conjoncturels du temps de crise. Il en est de même, en sens inverse, du recul de l'aspiration des salariés aux vacances, observé pour la première fois depuis 1987 par une enquête du Centre pour le développement des loisirs : en 1992, 39,2 % privilégient le travail contre 35,9 % cinq ans auparavant, mais cette proportion frôle les 60 % dans la tranche des 40-59 ans, la plus menacée par la crise. Une autre étude, conduite par le quotidien *Nihon Keizai* auprès des jeunes salariés embauchés au printemps 1993, révèle que 66,5 % d'entre eux préfèrent renoncer à un rendez-vous amoureux pour faire des heures supplémentaires : la crise remet au goût du jour les objectifs matérialistes et réactualise les réflexes holistiques à des fins de sécurisation personnelle. Pour autant, 75,7 % de ces nouvelles recrues déclarent attacher autant d'importance au travail qu'à la vie privée. La contradiction n'est ici qu'apparente. Dans les deux cas, il n'y a vraisemblablement pas de renversement lourd de tendance, mais une adaptation rationnelle des aspirations aux contraintes de la conjoncture, sans remise en cause des choix non physiologiques. Il n'en est pas moins vrai que la décennie actuelle, prolongeant les inquiétudes qui s'étaient fait jour à la fin des années quatre-vingt, présente un nouveau tournant dans les indices sociétaux : la « nécessité d'accorder plus d'attention à la société », la « stimulation de l'éducation au patriotisme », la « volonté d'être utile à la collectivité », la « priorité à l'intérêt général sur les intérêts individuels », l'impression d'une « dégradation de la morale publique » culminent en 1992 respectivement à 61,7 %, 76,6 %, 52,6 %, 43,5 % et 64,4 % dans l'enquête gouvernementale sur la « conscience sociale », proportions rarement atteintes dans le passé, et qui renvoient pour certaines au premier choc pétrolier. Ces indices traduisent une triple inquiétude devant la décomposition du milieu politique secoué par les affaires, la détérioration relative des conditions de vie, conjuguée avec la dégradation des mœurs, la montée supposée des « incivilités » et de la criminalité et les incertitudes de l'environne-

ment international. Cette inquiétude multiforme s'accompagne d'une réactivation de la demande sociale en direction du «public», alors que la précédente décennie avait été plutôt marquée par le développement de la sphère privée.

La remise en cause du modèle traditionnel des relations du travail

La crise des années 1992-1993 fut tout d'abord marquée par la nécessité d'introduire une plus grande flexibilité dans la gestion des ressources humaines. Selon le ministère du Travail, il serait nécessaire de supprimer plus de 1,7 million d'emplois excédentaires et, d'après les estimations de l'Agence de planification économique, les deux-tiers des entreprises japonaises connaissent des sureffectifs dans leur personnel d'encadrement. Les firmes ont procédé à des ajustements substantiels : retards ou annulation de promesses d'embauches - moins 34 % en moyenne entre 1992 et 1993 -, réaffectation dans les filiales, introduction de contrats à durée déterminée dans certaines grandes firmes, réduction des heures supplémentaires - 144 heures en 1993 contre 236 en 1991 - et de la durée hebdomadaire du travail, qui est passée en dessous des 40 heures en 1994, limitation de la progression de la masse salariale et réductions d'effectifs, lesquelles, selon le ministère du Travail, auraient concerné 60 % des sociétés et atteint 130 personnes en moyenne pour chaque firme de plus de 1000 employés entre 1993 et 1994. Résultat : le ratio offres/demandes d'emploi non satisfaites, qui était de 1,45 au début des années quatre-vingt-dix, est descendu à 0,66. Le taux de chômage officiel s'est maintenu pendant les trois derniers mois de 1994 au taux record de 3 % et, bien qu'il soit en fait largement sous-évalué (l'American Express Bank l'estimait pour sa part à 9,6 %), il a frappé en priorité les jeunes de 15 à 24 ans (7,5 % : un record historique depuis 1953) et les plus de 55 ans (5,1 %). Les conséquences de cette détérioration du marché de l'emploi sur la psychologie collective sont difficiles à apprécier. Si, dès juillet 1992, selon un sondage gouvernemental, 64,6 % des Japonais se déclaraient favorables à la réforme de l'avancement à l'ancienneté et du salaire au mérite et envisageaient même, en janvier 1995, pour 90 % d'entre eux, la disparition de ce système, la peur du chômage s'est brusquement emparée des cols blancs. En réalité, les sureffectifs ne sont pas un effet de la crise : ils existaient déjà dans les années soixante-dix. Mais la récession a servi de détonateur à de nouvelles pratiques de gestion sociale rendues nécessaires par l'évolution démographique, la restructuration du processus de croissance autour des secteurs à forte valeur ajoutée et l'externalisation grandissante des fonctions de l'entreprise. Quant aux chiffres, en particulier ceux de l'emploi des jeunes, ils doivent être relativisés : 96,3 % des diplômés de l'Université et 96,9 % des diplômés du secondaire avaient trouvé du travail à la rentrée d'avril 1995.

Déjà, les enquêtes d'opinion montrent, au cours de cette même période, un attachement rétrospectif et sécurisant au modèle entrepreneurial traditionnel : selon Recruit Research, 47,7 % des personnes interrogées désiraient faire carrière dans la même firme. Plus de 85 % des Japonais s'estimaient en 1992 «fortement» ou «assez» loyaux envers leur entreprise. Des comédies musicales comme « La Médaille d'or du salarié», des bandes dessinées telles que «Message de Miyamoto» ou «Le chef de service Kosaku Shima», des feuilletons télévisés comme «Woman dream» qui, souvent sur un mode décalé, exaltent l'ardeur au travail - une raison de vivre pour 47,7 % des Japonais selon l'enquête précitée de juillet 1992 - connaissent d'importants succès, surtout auprès des

jeunes. Ces variations ne doivent pas surprendre : les périodes de prospérité incitent au développement de formes de travail plus précaires, mais plus souples permettant aux jeunes *freeters* (néologisme forgé à partir de l'anglais *free* : libre) de développer des parcours professionnels plus individualisés et plus conformes à un style de vie plus nonchalant : c'est ainsi que, de 1986 à 1991, le travail intérimaire a explosé : le nombre d'agences a doublé, passant de 6 000 à un peu plus de 12 000, et les effectifs enregistrés ont été multipliés par cinq. Mais la crise a freiné le développement de ces pratiques et l'emploi à vie a retrouvé par réaction un regain de faveur dans l'opinion.

Le mythe de la sécurité en question

Une violence contenue mais latente

Dans le sondage gouvernemental précité d'avril 1992 sur la « conscience sociale », 49,4 % des personnes interrogées classent la sécurité en tête des « motifs de fierté nationale » : en 1991, 96 % des affaires de meurtre ont été élucidées. Il y avait 30 % de vols de moins qu'en France et près de deux fois moins de policiers : 1 pour 556 personnes au Japon, contre 1 pour 268 en France. En 1993, pour 100 000 habitants, il y avait eu un 1,1 meurtre, 1,3 vol à main armée et 1,3 viol, alors qu'aux États-Unis, les chiffres étaient respectivement de 8,7, 233 et 38,1. En décembre 1994, une enquête des services du Premier ministre indique que 88 % des sondés s'attendent à la montée de la criminalité dans l'archipel et que 63 % d'entre eux ressentent de l'inquiétude pour leur sécurité personnelle. Comment expliquer un tel retournement de l'opinion en l'espace de deux ans ? Les préoccupations les plus courantes concernent les changements récents intervenus, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, dans le développement des phénomènes de violence en général et de nouveaux types de criminalité en particulier.

Sous les dehors rassurants du consensus, la société japonaise est parcourue par des courants souterrains de violence dont on a parfois, à l'étranger, caricaturé les manifestations, mais qui existent néanmoins à l'état endémique dans une société mue par l'instinct de compétition et le conformisme : cadres soumis à des « stages de motivation » exténuants et victimes de « mort par excès de travail », *karôshi* ; élèves en butte aux brimades et aux châtiments corporels dans les établissements scolaires ; pressions et menaces physiques diverses exercées sur les victimes des grandes affaires de pollution demandant réparation officielle ; manoeuvres d'intimidation contre les intellectuels, journalistes libéraux et syndicats de gauche ; développement du « terrorisme d'entreprise » : dirigeants et cadres supérieurs cibles d'attentats mafieux, firmes rackettées par la pègre ou soumises au chantage des *sôkaiya*, ces manipulateurs des assemblées générales d'actionnaires ; utilisation, par de simples citoyens, d'hommes de main issus de la criminalité organisée - les fameux *yakuza* - dans le règlement de conflits mineurs ; bavures policières commises au cours des gardes à vue dans les commissariats, extorsions d'aveux ; attentats contre des hommes politiques ou des personnalités publiques, etc... Néanmoins, il était largement convenu que les effets dysfonctionnels de la violence dans le Japon démocratique étaient limités ; soit qu'ils relèvent davantage de pathologies sociales n'ayant pas par nature de caractère fondamentalement criminogène ; soit que, dans leurs aspects les plus

spectaculaires ou meurtriers - comme les actes de terrorisme -, ils aient été cantonnés aux marges extrêmes de la société ou qu'ils soient intervenus dans des configurations sociales singulières ; soit enfin que l'Etat lui-même ait fait une application globalement mesurée des moyens répressifs à sa disposition. A quoi il convient d'ajouter, d'une part, que le Japon, de par son unité linguistique, religieuse et ethnique, n'a pas connu les fractures sociales et les ferments de dissidence qui minent certaines nations pluriculturelles et multiconfessionnelles ; d'autre part, que le cloisonnement des groupes sociaux dans une structure sociale de type «paroissial» avait sur ce plan un avantage : en fragmentant la violence, il en diluait la menace pour le corps social tout entier.

Le développement de nouvelles formes de criminalité

Les appréhensions du public sont alimentées par le fait que la criminalité, jusque-là contrôlée, ciblée, a brutalement fait irruption dans l'univers du citoyen ordinaire. Il y a eu tout d'abord l'augmentation des saisies d'armes à feu confisquées par la police en 1994 : 1 747 - dont 1 242 aux seules organisations de *yakuza* - contre 963 en 1990, soit la troisième prise la plus importante de l'après-guerre. Selon des estimations de la presse, 249 crimes auraient été commis la même année par de telles armes, causant la mort de 38 personnes, le bilan le plus lourd de ces cinq dernières années. Mais le plus important est que, parmi ces victimes de mort violente, figuraient douze citoyens ordinaires et que le tiers environ des armes confisquées appartenaient à de simples citoyens - contre 7,5 % seulement en 1991 - lesquels, selon des sources journalistiques, seraient en possession de 150 000 armes à feu. Le Japon serait-il en passe de devenir une «société du revolver», *jûshakai* ? Il est sans doute exagéré de le prétendre quand on sait qu'à Tôkyô, en 1993, il n'y a eu que 121 homicides. Mais il est indéniable que la porosité de la frontière entre la pègre et la société civile, attestée par les scandales politico-financiers de la dernière décennie, la radicalisation de certaines organisations mafieuses sous l'effet conjugué de l'entrée en vigueur de la loi sur la criminalité organisée en 1992 et de la crise économique, la concurrence entre les gangs chinois et les *yakuza* pour le contrôle des quartiers de plaisir des mégapoles, les trafics en tous genres engendrés par la déliquescence de la Russie, l'inefficacité des instruments étatiques de résolution des conflits valorisant par contre-coup les procédés de vengeance privée ont constitué un environnement favorable sinon à la recrudescence de la criminalité, du moins à l'irruption de celle-ci sur la scène publique. Du coup, comme l'a montré une enquête récente d'une compagnie d'assurance auprès de cols blancs de Tôkyô et d'Osaka, 50 % estiment que l'exposition des citoyens ordinaires au risque d'agression a augmenté.

Un second élément de déstabilisation serait venu du développement de la toxicomanie et de la délinquance juvénile. Selon les statistiques de l'Agence nationale de police, le nombre de personnes poursuivies devant les tribunaux pour infraction à la législation sur les stupéfiants est passé de 6 611 en 1973 à 18 364 en 1992 - soit environ 19 % des procédures pénales engagées devant les tribunaux - , dont 17 073 pour consommation d'amphétamines. Pour les drogues «dures», au cours de cette même période, le nombre des poursuites reste globalement stable - 315 contre 310 - mais elles ont récemment quintuplé entre 1983 et 1992. Quant aux tribunaux, ils ont tendance à être plus sévères : en 1992, ils ont prononcé en première instance 46 356 condamnations en matière de

toxicomanie - avec 94,7 % de peines d'emprisonnement supérieures à 1 an contre 89,9 % en 1988 - dont 47,6 % seulement assorties du sursis contre 63,7 % pour la délinquance « ordinaire ». Les prises concernent des quantités infinitésimales selon les « normes occidentales » : ainsi, en France, 60 000 personnes ont été interpellées en 1994, pour 63 tonnes saisies. Au Japon, les saisies d'amphétamines sont passées de 360 kg en 1986 à 188 kg en 1991. Celles d'héroïne de 1,8 kg à 9,3 kg, celles de cocaïne de 2,1 kg à 31 kg. Pour le cannabis, les prises sont passées, pour la même période, de 277,9 kg à 157 kg. Les saisies d'opium connaissent une progression spectaculaire à 10,4 kg en 1991, contre 8 g seulement l'année précédente, essentiellement du fait du nombre croissant de travailleurs iraniens au Japon. En bref, si le Japon a renforcé à l'automne 1991 son dispositif de lutte antidrogue, il demeure, au vu de ces statistiques, peu affecté par la toxicomanie. Toutefois, l'inquiétude demeure : à l'automne 1990, la police a révélé l'existence de la première filière japonaise de blanchiment d'argent de la drogue au profit du cartel de Medellin. Non seulement l'archipel n'est plus à l'abri de l'action des trafiquants internationaux, mais il disposerait d'« atouts » majeurs : une monnaie forte ; un marché encore sous-développé ; des réseaux déjà constitués et suffisamment sophistiqués pour échapper aux investigations d'une police par ailleurs peu expérimentée dans la lutte contre le trafic des drogues dures. Les jeunes seraient particulièrement exposés : ainsi, en 1990, 19,4 % des personnes appréhendées pour consommation d'amphétamines avaient entre 20 et 24 ans, les moins de 19 ans représentaient 5,1 % de l'ensemble, soit 775 personnes, contre 1,8 % seulement en 1973. Une enquête publiée en août 1994 indiquait également que 2,6 % des collégiens reconnaissaient avoir fait l'expérience des stupéfiants.

S'agissant de la délinquance juvénile, la tendance générale est à la hausse depuis une vingtaine d'années : les arrestations de mineurs relevant du code pénal se sont montées à 158 300 en 1993. La délinquance juvénile présente plusieurs caractéristiques jugées préoccupantes. Elle se radicalise : la proportion de viols, de vols et d'incendies volontaires tend à augmenter sensiblement. Elle se féminise : les jeunes filles représentent désormais plus de 20 % des cas enregistrés et, si la prostitution des mineures a officiellement diminué de moitié depuis 1986, elle suscite toujours la forte attention des médias. Elle est enfin de plus en plus précoce : les 14-16 ans représentent désormais plus de 70 % des cas de délinquance juvénile recensés. Si l'on ajoute les 930 000 cas d'inconduite sur la voie publique, il y a là tout un ensemble de déviances qui contribue à alimenter les débats récurrents autour de la crise de l'institution familiale et du système éducatif.

Le troisième facteur de déstabilisation réside dans le développement de la criminalité étrangère. Selon les uns, la présence d'une population étrangère de plus en plus importante serait par essence déstabilisatrice, puisque le haut niveau de sécurité dont jouirait l'archipel - au moins si l'on en croit les normes internationales - serait à mettre au crédit de l'homogénéité ethnique de la société nippone. De ce fait, selon une enquête effectuée en 1990 par le Comité d'évaluation des politiques publiques, 55,9 % des personnes interrogées déclarent « ressentir une certaine inquiétude » à l'idée de la présence d'étrangers dans leur voisinage, 68,2 % d'entre elles citant pour principal motif l'augmentation de la criminalité. De même, les Japonais qui refusent la présence ou la régularisation de la situation des travailleurs immigrés avancent d'abord l'argument sécuritaire. Les statistiques leur donnent en apparence raison : en 1993, si l'on s'en tient aux seules infractions au code pénal commises par des résidents étrangers au Japon, en dehors des violations

des lois sur l'immigration et du code de la route, 7 276 personnes auraient été arrêtées - une multiplication par 5,6 en dix ans - soit 2,4 % du total des arrestations, mais 5,9 % des meurtres et 6,8 % des vols à main armée, lesquels auraient progressé, entre 1991 et 1992, respectivement de 27,8 % en nombre de cas et de 46,8 % en nombre de personnes arrêtées. La même progression est observée en matière judiciaire : les étrangers condamnés par les tribunaux ont été au nombre de 4 766 en 1993 contre 2 355 en 1989. En matière de stupéfiants en particulier, 3 649 condamnations ont été prononcées en première instance en 1992, contre 2 441 en 1988, et la proportion des étrangers condamnés pour trafic ou usage de drogue est passée, pour la même période, de 3,5 % à 6,6 %. Relativement à la prostitution, 699 arrestations ont été officiellement opérées en 1992, impliquant 362 personnes, soit une progression respectivement de 27,1 % et de 26,1 % par rapport à l'année précédente. Les étrangers seraient-ils plus « criminogènes » que les Japonais ? La réponse est positive : alors que le nombre d'étrangers entrant au Japon a été multiplié par 1,8 entre 1987 et 1992 et que la criminalité générale a baissé de plus de 20 % au cours de cette même période, la criminalité étrangère, elle, a été multipliée par 3,2 et la grande criminalité, notamment, par 4,9. Les ressortissants étrangers commettent ainsi deux fois et demi de plus d'infractions que les Japonais, cinq fois plus de crimes graves et quatre fois plus de violations de la réglementation sur les narcotiques et stupéfiants. Enfin, la criminalité étrangère présente, depuis la fin des années 1980, deux caractéristiques : d'une part, elle n'est plus seulement concentrée géographiquement dans les grandes métropoles et d'autre part les Japonais en sont de plus en plus souvent la cible : en 1991, s'agissant des crimes les plus graves, 53,2 % des victimes étaient japonaises. Cette proportion est passée à 57,1 % l'année suivante, dont 65 % pour les vols à main armée. Faut-il voir dans ces statistiques la rançon fatale de l'internationalisation de l'archipel ? Il ne faut pas perdre de vue que le sentiment d'insécurité naît ici davantage de la progression indéniable des indices statistiques et de la stigmatisation médiatique de certaines affaires que du danger réel qu'encourt le citoyen. Ici, la menace subjective est inversement proportionnelle au risque objectif encouru.

La démultiplication de l'angoisse sécuritaire

Le cataclysme naturel : les failles du régime de gestion des crises face au risque prédictible

Le tremblement de terre de Kôbe de janvier 1995, avec plus de 5 000 morts, est l'un des plus meurtriers depuis 1945. Dans un pays où les caprices de la nature - secousses sismiques, éruptions volcaniques et typhons - sont si fréquents qu'ils ont impressionné durablement la conscience religieuse, le désastre qui a frappé la région du Kansai n'est pas exceptionnel. L'on sait, de longue date, que l'archipel est particulièrement exposé à ce type d'aléas, et l'imaginaire collectif s'est depuis longtemps emparé des images apocalyptiques d'un Japon sombrant dans les convulsions des forces naturelles déchaînées : en 1992, l'ouvrage de Peter Hatfield, « Tokyo séisme, 60 secondes qui vont changer le monde », décrivait avec emphase, mais non sans talent, les conséquences planétaires d'un effondrement de la capitale japonaise.

On pouvait penser que le Japon, confronté à un tel risque, avait depuis longtemps

adopté des mesures de nature à minimiser les effets d'une catastrophe toujours possible et à y préparer les populations. Et en effet, celle-ci est soumise à des entraînements périodiques et toute secousse sismique d'une certaine envergure fait l'objet de nombreuses émissions d'information et de sensibilisation. Cette intégration du risque sismique dans les pratiques quotidiennes aurait dû porter la vigilance de la population et des pouvoirs publics à un niveau satisfaisant. On est cependant loin du compte : en novembre 1991, un sondage gouvernemental révélait que 40 % des Japonais n'avaient pris aucune disposition en prévision d'un grand tremblement de terre et que 22,9 % d'entre eux seulement croyaient à sa possibilité contre 33,7 % en 1987. A Tôkyô même, selon un sondage de la préfecture daté d'avril 1992, 80 % des ménages estimaient insuffisantes leurs propres mesures de prévention, mais près de 60 % estimaient «sûre» leur zone de résidence. Le séisme de Kôbe est ainsi intervenu au moment même où l'on observe, dans l'opinion publique, une certaine négligence face au risque sismique. Le second facteur de déstabilisation est venu du fait que les Japonais ont été pris à contre-pied : la région du Tôkai autour de Nagoya et surtout la province du Kantô, autour de la capitale, avaient été désignées, de longue date, comme des zones à risque majeur. Or c'est le Kansai - considéré comme moins exposé - qui se trouve le plus durement frappé. Le troisième facteur d'incertitude résulte des errements du discours officiel de sécurisation, alors que la catastrophe révèle la pusillanimité et l'arrogance bureaucratiques, l'insuffisance des mesures de prévention et l'inefficacité des normes antisismiques. Le quatrième facteur est lié aux dysfonctionnements de la chaîne des décisions entre le niveau local et le niveau national, au manque de coordination des secours et aux réticences vis-à-vis des offres d'aide internationale.

En fait, contrairement à l'opinion commune qui veut que les processus décisionnels au Japon soient mal adaptés à des situations d'urgence, mais conviennent à la planification à long terme, on a assisté ici à une double incurie face à une situation qu'on pouvait difficilement qualifier d'inattendue. Enfin, la prospérité s'était construite sur la capacité de la nation, par son effort, à surmonter les handicaps de la géographie et de l'absence de ressources naturelles. L'assurance d'un développement continu de la richesse nationale ne risque-t-elle pas d'être brisée, en quelques secondes, par une catastrophe naturelle de premier ordre qui annihilerait en partie les efforts de toute une génération, rendant encore plus insoutenable le spectacle de la pénurie et des destructions massives au milieu de l'affluence ambiante ?

La contamination de la société civile par la violence terroriste :
le risque non prédictible de la fracture sociétale

Jusqu'à l'attentat au gaz sarin perpétré en mars 1995 dans le métro de Tôkô et imputé à la secte Aum Shinri-Kyô, l'archipel pouvait se croire relativement épargné par les menaces terroristes. Certes, l'Armée rouge japonaise (ARJ) s'était fait connaître, au début des années 1970, comme l'un des groupes les plus dangereux, - elle est responsable de l'attentat en 1972 contre l'aéroport de Lod en Israël - mais elle opérait essentiellement à l'étranger. Décimée par des purges sanglantes, traquée par la police, l'ARJ est dorénavant réduite à une vingtaine de personnes dont les capacités de manoeuvre, aux dires des services de sécurité, sont extrêmement limitées. En revanche, la constellation des groupuscules gauchistes autour du Chûkaku-ha représenterait environ 35 000

militants plus ou moins actifs : elle serait responsable, entre 1986 et 1990, de 336 actions de «guérilla urbaine» ayant occasionné une dizaine de morts : la lutte contre l'extension de l'aéroport de Narita, le sabotage des voies et noeuds de communication, les tentatives de subversion des grandes cérémonies monarchiques, constituent les principaux faits d'armes de l'ultragauche. Cette menace était toutefois relativement limitée : les groupes du Chûkaku-ha sont bien connus des services de police, leurs officines ont pignon sur rue et leurs opérations sont ciblées.

L'attentat au gaz sarin présente à cet égard des caractéristiques tout à fait inédites par rapport à ces actes de «guérilla urbaine» : en premier lieu, avec 12 morts et 5 500 blessés, il s'agit de l'attentat le plus meurtrier commis sur le sol japonais, avec la volonté manifeste de s'en prendre, non plus à des cibles ponctuelles, mais à l'ensemble des citoyens, dans leur environnement quotidien, et de les tuer. Les auteurs de l'attentat ont voulu ainsi adresser à l'opinion et aux autorités un message clair : la violence n'a ici de sens que, précisément, parce qu'elle est aveugle, qu'elle peut frapper l'homme de la rue à n'importe quel moment, par des moyens non conventionnels qui garantissent le «rendement» maximum de ce type d'opérations en termes de coût et d'effet de terreur. En second lieu, ces attentats ne sont pas l'oeuvre d'activistes traditionnels du terrorisme urbain, mais de fanatiques embrigadés dans une secte religieuse qui, par sa nature même, et parce qu'elle n'était pas identifiée au nombre des foyers potentiels de terrorisme, a échappé à la vigilance de la police. En troisième lieu, des «répliques» ne sont pas à exclure : la tentative d'assassinat du directeur de l'Agence nationale de police, en mars 1995, l'attentat de Yokohama et l'assassinat, le mois suivant, du numéro 2 de la secte Aum devant les caméras de télévision constituent autant de signes de turbulences, où l'investissement inopiné de l'espace public par une violence incontrôlée lève les barrières qui s'opposent au passage à l'acte, et témoigne de la fragilité singulière des mécanismes de refoulement de la pulsion meurtrière. En quatrième lieu, si le Japon s'est cru autorisé à se sentir relativement excentré par rapport aux filières et aux circuits habituels du terrorisme international - anticapitaliste, à justification ethno-nationaliste ou islamique -, il découvre que la menace la plus grave ne provient pas de l'étranger, mais de son sol, et non pas des secteurs les plus marginaux ou périphériques de sa société, mais des cerveaux parmi les plus brillants issus de son système éducatif, séduits par le syncrétisme techno-religieux de la secte. Cet aspect spécifiquement endogène de la violence terroriste n'exclut d'ailleurs nullement l'influence de contingences extérieures dont la nature et la portée exactes sont difficiles à cerner : les connexions entretenues par la secte Aum avec certaines franges marginales des forces d'autodéfense et de la pègre, mais surtout les ramifications extérieures de la secte, en Russie en particulier, sont de nature à alimenter les spéculations sur la prolifération de réseaux criminels profitant, çà et là, de protections occultes ou des failles de l'Etat de droit. En cinquième lieu, si les responsabilités de la secte Aum étaient avérées, son attitude ne serait pas fondamentalement aberrante par rapport à la dynamique des groupes japonais. Au caractère à la fois fortement intégré et centripète des groupes vient se greffer la logique sectaire de désocialisation et de dépersonnalisation qui, elle, n'est évidemment pas spécifique au Japon. Mais, comme le montrait déjà l'exemple de l'ARJ dans les années soixante-dix, les effets cumulés de cette double logique sont éminemment dangereux, lorsqu'ils sont au service d'une idéologie ou d'un gourou, et qu'elle fonctionne en vase clos, au sein de véritables micro-sociétés dotées d'un système autonome de valeurs à l'aune duquel se mesurent les comportements individuels et collectifs.

Ici, la compartimentalisation des groupes sociaux, le relativisme culturel et la contextualisme des valeurs trouvent un écho décuplé, où la violence est normalisée et légitimée en tant qu'instrument mécanique de régulation et de gouvernement susceptible de se déchaîner à la fois contre les dissidents et les étrangers à l'organisation.

La question qui se pose maintenant est de savoir si la société japonaise peut trouver des réponses à ce type de violences. En réalité, il y a là, sous-jacente, une double interrogation : les Japonais condamnent-ils le terrorisme ? L'Etat dispose-t-il des moyens de le contrebattre ? Sur ces deux points, la réponse doit être nuancée. Sans rappeler nécessairement l'indulgence dont a longtemps bénéficié le meurtre politique au Japon, l'enquête internationale précitée sur les «valeurs humaines» montre que seuls 58 % des Japonais - contre 70 % de la moyenne des Occidentaux - condamnent le terrorisme quel qu'en soit le motif. Et, si on peut naturellement s'attendre à des résultats quelque peu différents en cas d'attentats aveugles dont ils seraient eux-mêmes victimes, il n'en reste pas moins vrai que les Japonais, à froid, manifestent une condamnation moins forte du terrorisme que les Occidentaux. A chaud, l'énorme couverture médiatique dont ont bénéficié les responsables de la secte Aum ou leurs représentants officiels a jeté également un trouble : s'agissait-il par là d'informer le public, ou de céder au sensationnalisme ? Ne risquait-on pas, par la banalisation de l'image des dirigeants de la secte et de leur discours, de céder à une entreprise subtile de manipulation visant à créer autour d'eux un courant de sympathie sur le thème de la « persécution religieuse » ?

Sur le second point, les autorités semblent avoir été passablement désarmées, sinon dépassées. Il est vrai que, l'attentat du métro de Tôkyô n'ayant pas de précédent, les pouvoirs publics n'ont pu puiser dans leur stock d'expériences pour faire face à la situation. De plus, il n'existe aucun dispositif assurant, dans ce type d'affaires, une sécurité absolue pour le public. Reste le fait, préoccupant, que la secte Aum a fonctionné à la fois comme une centrale de renseignements militaires et comme un laboratoire sophistiqué de fabrication et de stockage de produits chimiques et pharmaceutiques dangereux, n'ayant qu'un rapport lointain avec son statut « religieux », sans que les autorités s'en inquiètent outre mesure. Paradoxalement, au pays de la « société de l'information », il n'existe pas de structure étatique de renseignement qui aurait permis la surveillance de telles organisations. Par souci de respecter les libertés publiques, et notamment la liberté de croyance si souvent mise à mal dans le passé ? On peut en douter. En réalité, le gouvernement, ayant depuis longtemps survalorisé le culte de l'information et du progrès technologique, n'a jamais sérieusement envisagé qu'il pourrait se trouver au Japon des organisations prêtes à en faire une utilisation perverse contre la société. Le traumatisme est grand à la fois pour les autorités et le public, convaincus jusque-là que la rationalité inhérente à l'univers consensuel nippon les immunisait contre les désordres des sociétés malades et divisées.

Quel avenir pour le système de valeurs japonais ? Il s'agit d'une équation à plusieurs inconnues. La société japonaise, avec un indice élevé de contrôle de l'incertitude, détermine des comportements anxio-gènes latents et maintient l'individu dans un état de stress permanent, mais ordinaire. Le sentiment d'angoisse ne peut qu'être considérablement

renforcé lorsque surviennent des phénomènes exceptionnels, générateurs d'un surcroît de stress tant par leur caractère cumulatif ou successif que par l'inadéquation ou l'inadaptation de leurs mécanismes de réduction. A cet égard, le tremblement de terre de Kôbe et l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tôkyô ont certes des implications différentes, mais qui cumulent leurs effets déstabilisateurs au moins à court terme. L'enchaînement de ces faits vient en effet brutalement réactualiser dans la mentalité collective deux risques majeurs : celui du cataclysme naturel d'une part, celui de la contamination de la société civile par des phénomènes irrépressibles de violence, d'autre part. Le sentiment d'anxiété mêlé de fatalisme, avivé par le séisme, pourrait avoir deux effets contradictoires : un retour en force des valeurs matérialistes et physiologiques avec une hausse sensible de l'épargne de sécurité, phénomène qu'on avait constaté après le grand tremblement de terre du Kantô en 1923, mais aussi des conduites de refoulement de l'angoisse par la contraction de l'horizon de la temporalité et de la durée à la gestion du quotidien et de l'éphémère. L'impact de l'affaire du gaz sarin apparaît, elle, plus difficile à cerner, à la fois par son caractère inédit et sa dangerosité extrême, parce qu'elle ne met pas seulement en cause le mythe de la sécurité, mais aussi parce qu'elle trouble, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'image d'un Japon assagi et pacifié par l'effet conjugué du consensualisme et de la pénétration des valeurs démocratiques. Il est toutefois trop tôt pour déterminer si les effets induits par ces deux événements sont purement conjoncturels ou inaugurent des tendances plus stables. Sur le long terme, le cadre institutionnel, les mutations socio-économiques, le haut niveau d'éducation plaident en faveur d'une transition vers les valeurs post-industrielles, certes tardive, mais réelle.

Cependant, on aurait tort de voir dans ces mutations le triomphe de l'occidentalisation : des convergences sont certes indiscutables, mais elles n'affectent pas de la même façon l'ensemble des valeurs, et les rythmes de progression diffèrent selon les sous-systèmes axiologiques. Par ailleurs, dans nombre de cas, coexistent des valeurs matérialistes et post-matérialistes et, dans les cohortes les plus jeunes, on ne peut exclure une adhésion instrumentale à certaines valeurs dites traditionnelles, car les avantages tirés de l'adaptation à ces normes sociales dominantes, en termes de position, de statut et de revenus, apparaissent plus importants.

Reste enfin la question épineuse du vieillissement de la population : à l'horizon 2018, les plus de 65 ans devraient représenter 25 % de la population globale et les incidences des courbes démographiques en matière de transition culturelle ne relèvent encore que de prudentes hypothèses d'école.

Bibliographie

COBBI (Jane) (dir.).- *Pratiques et Représentations sociales des Japonais*, Paris, L'Harmattan, 1992.

FLANAGAN (Scott C.).- «Value change and partisan change in Japan : The silent revolution revisited», *Comparative Politics*, vol. 11, 1979, pp. 253-278. Du même auteur, «Value cleavages, economic cleavages and the Japanese voter», *American Journal of Political Science*, vol. 24, 1980, pp. 178-206.

INGLEHART (Ronald).- *La transition culturelle dans les sociétés avancées*, Paris, Economica, 1993. Du même auteur, «Changing values in Japan and the West», *Comparative Political Studies*, vol. 14, 1982, pp. 445-480.

HOFSTEDE (Geert).- *Vivre dans un monde multiculturel*, Paris, Les Editions d'Organisation, 1994.

JAGODZINSKI (Wolfgang).- «Materialism in Japan reconsidered. Toward a synthesis of generational and life-cycle explanations», *American Political Science Review*, vol. 77, 1983, pp.887-894.

KOSAKA (Kenji).- *Social Stratification in Contemporary Japan*, Londres, Kegan Paul International, 1994.

NISHIHARA (Sigeki), CONDOMINAS (Christine).- *L'Opinion des Japonais : Société - Travail - Famille à travers les sondages*, Paris, Sudestasie, 1991.

PÉLASSY (Dominique).- *Sans foi ni loi ? Essai sur le bouleversement des valeurs*, Paris, Fayard, 1995.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).- *Rapport mondial sur le développement 1994*, Paris, Economica, 1994.

RICHARDSON (Bradley M.), FLANAGAN (Scott. C).- *Politics Japan*, Boston, 1984, Little, Brown.

Research Committee of the Study of the Japanese National Character.- *A Study of the Japanese National Character : the Sixth Nation-wide Survey*, Tokyo, 1979, Institute of Statistical Mathematics.

Youth Bureau. - *The Youth of the World and Japan*, Tokyo, Prime Minister's Office, 1978.